

# **LES FEDERATIONS SYNDICALES DES CHEMINOTS**

## **CGT – CFDT – FO – SUD Rail – UNSA – CFE/CGC – FGAAC**

**Monsieur François NOGUE**  
**34 Rue du Commandant Mouchotte**  
**75699 PARIS CEDEX 14**

Monsieur le Directeur,

Dès le début 2008, dans un contexte de forte mobilisation des cheminots sur une remise en cause de droits sociaux, huit fédérations syndicales de cheminots s'adressaient à la Présidente de la SNCF en vue d'obtenir une audience sur les facilités de circulation des cheminots actifs et retraités et leur famille.

La Direction s'est attachée à refuser de donner une suite favorable à cette demande, se contentant « d'annonces désordonnées » sur des évolutions possibles de ces facilités de circulation.

Par ailleurs, l'Entreprise a déployé un nouveau support de facilités de circulations pour les actifs et retraités dénommé « Pass-Carmillon ».

Mis en œuvre sans une réelle concertation, ce support informatique rigidifie l'utilisation des facilités de circulation, rendant plus difficile l'accès aux trains à réservation obligatoire.

Dans le même temps, le décret 2008-1501 relatif aux remboursements de frais de transport des salariés par leur entreprise, paru le 30 décembre 2008, s'applique dès à présent à la SNCF dans des modalités qui restent à définir en concertation.

Ainsi, au regard de ces éléments, les fédérations syndicales signataires portent à la connaissance des cheminots actifs et retraités leur exigence d'une véritable négociation sur :

- Un accès gratuit à tous les trains pour les cheminots actifs, retraités, leur famille, ainsi que pour le personnel contractuel et les salariés des CE/CCE. Ce point soulève notamment la question :
  - Du nombre de dispenses de supplément attribué annuellement ;
  - D'un élargissement de ces dispenses aux retraités, aux affiliés, au personnel contractuel et salariés CE/CCE ;
  - Des conditions d'accès aux trains internationaux ;
  - Des conditions d'accès à certaines dessertes TER assurées par autocar sur décision des Conseils Régionaux.
  
- La mise en place du Pass-Carmillon :
  - Situation des agents (actifs ou retraités) qui n'auraient pas reçu leur carte ;
  - Conditions de mise à jour des droits ;
  - Conditions d'accès au réseau Transilien ;
  - Conditions d'accès aux lieux sécurisés ;
  - La prise en compte des droits spécifiques liés à un mandat syndical.
  
- Une extension des droits pour l'accès à la 1<sup>ère</sup> classe.
- Une meilleure prise en compte des différentes situations familiales (PACS, vie maritale, divorce,...).
- La mise en œuvre rapide du décret 2008-1501 pour tous les cheminots actifs (quel que soit leur statut).

Ainsi, les fédérations syndicales signataires exigent la tenue d'une Table ronde « Facilités de circulation » au cours de laquelle l'ensemble de ces points serait abordé.

Convaincues de l'attachement de la Direction SNCF aux notions d'éco-mobilité et de développement durable, les fédérations syndicales restent persuadées que vous saurez répondre favorablement à un meilleur accès aux transports collectifs pour les cheminots actifs, retraités et leurs familles.

Paris, le 26 janvier 2009

Pour la Fédération **CGT** :

L.RUSSEIL

Pour la Fédération **CFDT** :

A.MORVAN

Pour la Fédération **FO** :

G.LEMAUFF

Pour la Fédération **SUD-Rail** :

A.CAMBI

Pour la Fédération **UNSA** :

J.M.COUDERC

Pour la Fédération **CFE –CGC** :

G.BLANC

Pour la Fédération **FGAAC** :

S. BONNAUD